



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

MAIRIE de RORSCHWIHR
1 Place de l'Eglise - 68590 RORSCHWIHR
Tél. : 03 89 73 63 55
E-mail : contact@rorschwihr.fr

ARRETE N° 10 / 2026

**Portant déviation de la
circulation et la mise en place
d'une circulation alternée
lors de travaux de la SDEA le 04
février 2026**

La Maire de la Commune de Rorschwihr,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – partie 8 – signalisation temporaire ;
Vu l'arrêt de la Cour de Cassation du 29 janvier 1902 relatif à l'interdiction de circulation à proximité des fêtes et concerts

Considérant la nécessité de l'intervention de la SDEA suite à une rupture de canalisation, et pour permettre le bon déroulement, et en toute sécurité, des travaux effectués par la SDEA le mercredi 04 février 2026, sur la durée des travaux

- d'interdire la circulation sur la D6.1, route de Sélestat
- de mettre en place un déviation par la D6 et D1B, route des Vins
- de mettre en place une circulation alternée au niveau des feux tricolores, croisement route des Vins et route de Sélestat.

ARRETE

Le mercredi 04 février de 08h00 à 17h00

Article 1 : La circulation sera déviée vers la D6 (vers Rodern) et la D1B, route des Vins.

Article 2 : la circulation sera alternée au niveau des feux tricolores, du croisement route des Vins et route de Sélestat.

Article 3 : La signalisation sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur par la SDEA.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✚ L'agence territoriale routière,
- ✚ M. le Policier Intercommunal
- ✚ Le syndicat Mixte des Brigades Vertes,
- ✚ Le SDEA
- ✚ La Préfecture

Fait à Rorschwihr, le 02 février 2026

La Maire,

Denise RIEG

